

# Aide à la restauration scolaire



- Pour en bénéficier vous devez :
- > avoir un enfant demi-pensionnaire\* scolarisé de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> dans un collège public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat dans le département de la Haute-Garonne ou limitrophe (20 km maximum),
  - > résider en Haute-Garonne,
  - > avoir la garde légale et effective de l'enfant,
  - > justifier de ressources inférieures ou égales au barème applicable.

**QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL (QFM)**  
(selon les critères de la Caisse d'Allocations Familiales)

NOMBRE D'ENFANTS DU Foyer	Prise en charge à 100% du coût alimentaire de la demi-pension	Prise en charge à 50% du coût alimentaire de la demi-pension	QFM inférieur ou égal à
1 enfant	520	806	
2 enfants	534	882	
3 enfants	548	966	
4 enfants	562	1 058	
5 enfants	576	1 139	
Par enfant supplémentaire	+ 14	+ 50	

\* Le statut de demi-pensionnaire implique la présence régulière de votre enfant au service de restauration scolaire (4 repas par semaine minimum) sous aménagement du temps scolaire pour raisons de santé.

Vous pouvez simuler votre aide sur eCollège31 et déposer votre demande en ligne dès le 2 juin 2023 pour l'année scolaire 2023-2024.

Demande complète déposée jusqu'au (inclus) :	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre
22 septembre 2023	<b>DRIT OUVERT</b>	<b>DRIT OUVERT</b>	<b>DRIT OUVERT</b>
31 décembre 2023	<b>CLÔTURÉ</b>	<b>DRIT OUVERT</b>	<b>DRIT OUVERT</b>
22 mars 2024	<b>CLÔTURÉ</b>	<b>CLÔTURÉ</b>	<b>DRIT OUVERT</b>

La demande en ligne, c'est encore plus simple et rapide !

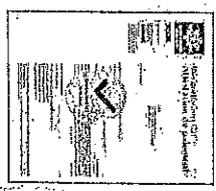
CONNECTEZ-VOUS  
<http://cd31.net/ars> ou sur [ecollege31.fr](http://ecollege31.fr) ([cd31.net/restauration](http://cd31.net/restauration))  
 et cliquez sur le bouton « Aide à la restauration scolaire »

VOUS DÉPOSEZ UNE DEMANDE POUR LA 1<sup>ÈRE</sup> FOIS ?  
 Cliquez sur le bouton « Nouvelle demande » et laissez vous guider.

VOUS AVEZ DÉJÀ DÉPOSÉ UNE DEMANDE L'ANNÉE DERNIÈRE ET SOUHAITEZ LA RENOUELER ?  
 1 - Pour récupérer vos données, cliquez sur le bouton : « Renouveler ou suivre ma demande »  
 2 - Munissez-vous de votre identifiant : votre compte collège-parent ou votre adresse mail. Si vous avez oublié votre mot de passe cliquez sur « Mot de passe oublié »

FOURNISSEZ VOTRE ATTESTATION DE PAIEMENT CAF SUR LAQUELLE DOIT FIGURER :

- les allocations perçues,
- le nom des enfants à charge,
- le quotient familial datant de moins de 3 mois.



**INFORMATIONS**  
 CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE  
 1, boulevard de la Marquette  
 31090 Toulouse Cedex 9  
 Accueil du public Bât. A  
 du lundi au vendredi  
 8H45-12H15  
 13H45-16H45  
 0 301 301 808  
 Services à l'appel gratuits

CONSULTER LA DÉCISION  
 Après instruction de votre demande, un courriel vous informe de la suite donnée.  
 Le collège de votre enfant est également informé en temps réel de votre demande et de la décision du Conseil départemental.